

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NÉCESSITE UN SYSTÈME DE VOTE BASÉ SUR LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE :

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA QU'APPELLE VALLEY ENVIRONMENTAL ASSOCIATION (QVEA) AU COMITÉ SPÉCIAL SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE,

19 septembre 2016, audiences de Regina.

Examiné et modifié lors de la réunion de la QVEA du 14 septembre 2016.

Exposé oral basé sur ce *Mémoire présenté au Comité spécial sur la réforme électorale du Parlement par Jim Harding, au nom de la QVEA. Lorna Evans et Randy Lebell, des organisateurs de la QVEA, ont fait des présentations lors des tribunes libres.*

La plupart des pays démocratiques, à l'exception des pays d'influence anglo-saxonne prédominante comme l'Angleterre, les États-Unis, l'Inde et le Canada, offrent une certaine forme de représentation proportionnelle. Quatre-vingts pour cent des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) reposent sur une certaine forme de représentation proportionnelle. Il existe une raison pour laquelle, sans représentation proportionnelle et dans le cadre du système majoritaire uninominal, où le gagnant emporte tout et une minorité des électeurs peut élire le gouvernement. Ce gouvernement pseudo-majoritaire peut alors prendre des mesures que la majorité accablante de la population peut ne pas appuyer. Cela n'est pas seulement non représentatif, mais ce peut être une menace pour la démocratie.

*En cette époque où nous faisons face à des enjeux **environnementaux** mondiaux, nous devons instaurer la démocratie la plus représentative et la plus résistante possible. Une certaine forme de représentation proportionnelle constitue manifestement une meilleure option notre système actuel, puisqu'elle permet d'avoir un gouvernement plus représentatif des voix de la population. Cela garantit également que le gouvernement sera plus responsable et transparent face à ses citoyens.*

1. LA TYRANNIE DE LA MINORITÉ : Notre système archaïque permet à une minorité d'électeurs admissibles de choisir le gouvernement. Représentation équitable au Canada nous rappelle que seulement 4 des 17 gouvernements « majoritaires » élus selon le système majoritaire uninominal au Canada ont obtenu 50 % ou plus des suffrages exprimés depuis la Deuxième Guerre mondiale. Avec 36 % d'appui parmi les 65 % d'électeurs admissibles qui ont voté, soit **seulement 23 % du corps électoral**, Harper a remporté un gouvernement minoritaire de 143 sièges en 2006. (Il en fallait 155 pour être majoritaire.) Le fait d'être un gouvernement minoritaire était une forme d'échec pour le pouvoir d'Harper. Toutefois, en 2011, **avec seulement 39 % d'appui parmi les 61 % d'électeurs admissibles qui ont voté**, Harper a obtenu 166 sièges et l'ensemble du pouvoir d'un gouvernement majoritaire.

Cela représentait tout de même **moins d'un quart (24 %) du corps électoral**, ce qui n'est certainement pas « la majorité qui l'emporte ». Cette situation, combinée à la polarisation des débats et aux tactiques de suppression du vote, exposait notre pays au risque de la manipulation centralisée (au Cabinet du Premier ministre).

Observation n° 1 : Les politiques telles que la déréglementation des voies navigables, qui ont été adoptées dans le cadre de projets de loi omnibus non démocratiques, étaient manifestement néfastes pour la protection de l'environnement et n'auraient jamais été approuvées sous un gouvernement minoritaire. Mais celles-ci sont devenues des lois du pays. En plus de compromettre la protection de l'environnement, cela revient à une **tyrannie de la minorité**.

2. L'ÉLECTION DE 2015 N'EST TOUJOURS PAS REPRÉSENTATIVE : Le système majoritaire uninominal a également faussé les résultats de l'élection fédérale de 2015. La participation électorale s'est heureusement élevée à 69 %, ce qui était **beaucoup mieux que lors de l'élection d'Harper en 2011**. Mais cela était nettement inférieur aux élections précédentes, lorsque le système majoritaire uninominal a été jugé relativement plus représentatif des voix de la population. En 1963 par exemple, les Libéraux dirigés par Pearson ont été élus avec une majorité de 79 % des électeurs admissibles qui ont voté.

En 2015, les Libéraux ont obtenu un gouvernement majoritaire de 184 sièges avec seulement 39 % des votes. **La participation électorale, qui s'élevait à 69 %, est due en grande partie au mécontentement généralisé à l'égard d'Harper, mais la majorité du Parti libéral a tout de même été remportée grâce à seulement 27 % du corps électoral.** Les Conservateurs ont obtenu 99 sièges, ce qui, comme nous le verrons, représentait plus fidèlement leur part du vote. Le Nouveau Parti démocratique (NPD) a remporté 44 sièges, le Bloc québécois en a obtenu 10 et le Parti vert a obtenu seulement 1 siège, celui de leur chef.

Observation n° 2 : Le portrait aurait été très différent en 2015 si les députés avaient été élus proportionnellement à l'appui populaire de leur parti. Les Libéraux auraient obtenu un gouvernement minoritaire d'environ 135 sièges, le nombre de sièges des Conservateurs aurait légèrement augmenté à 105, mais le nombre de sièges du NPD se serait élevé à 67, ce qui représente 23 sièges de plus que ce qu'ils ont réellement obtenu. Le Bloc québécois aurait récolté 17 sièges, tandis que le Parti Vert en aurait eu 10.

3. FAVORISER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION : En comparant objectivement le système majoritaire uninominal actuel à la représentation proportionnelle, il est évident que le système actuel crée une importante disproportion. Le système majoritaire uninominal fausse toujours la représentation juste et exacte, qui, à son tour, porte atteinte à la souveraineté de l'ensemble des citoyens. La participation électorale est susceptible de diminuer, car un grand nombre, voire une majorité, de citoyens en viendront à la conclusion que leur vote n'a aucune incidence sur le résultat. Les électeurs sont également plus enclins à voter stratégiquement afin de se débarrasser d'un gouvernement qui ne leur convient pas, tel qu'il a été constaté de façon générale en 2015. **Le vote stratégique fausse aussi la représentation et engendre une disproportion¹.**

Si les gens ne croient pas qu'ils ont une bonne chance d'influencer le résultat, ils sont moins susceptibles de voter selon leurs convictions, et ce, s'ils se donnent la peine de voter. Cette tactique nuit à la santé de notre culture politique. Notre système électoral devrait défendre le principe d'égalité de la charte des droits et libertés; chaque électeur devrait être en mesure d'influer sur le résultat de l'élection.

Observation n° 3 : L'amélioration de la proportionnalité et de la représentation juste et l'encouragement des électeurs à participer et à voter selon leurs convictions viennent compléter la Charte canadienne des droits et libertés, qui établit la liberté d'expression et le principe d'égalité comme des piliers de la démocratie. Notre système de vote devrait être modifié pour favoriser la liberté d'expression.

¹ Une étude a révélé que 24 % des électeurs ont voté stratégiquement en 2015.

4. LES RAISONS POURQUOI LE SYSTÈME MAJORITAIRE UNINOMINAL EST TOUJOURS EN PLACE :

Ce système engendre une disproportion qui nuit à un gouvernement représentatif, une faible participation électorale et une tactique de vote stratégique. Avec toutes ces failles, pourquoi ce système reçoit-il donc toujours l'appui de certains? **Une partie de ce soutien réside dans la familiarité et l'habitude, ce qui fait paraître le système honnête. Il est nécessaire de mieux comprendre ce système, particulièrement ses résultats, pour pouvoir effectuer un changement.**

Certains partisans du statu quo soutiennent que le système uninominal majoritaire procure plus de stabilité. Mais, est-ce le cas? Et quel genre de « stabilité » procure-t-il? **La soi-disant stabilité de notre système électoral actuel est fondée sur la déformation de la réalité, la disproportion et non sur le consentement démocratique de base et la légitimité. Nous ne devrions pas échanger le bien-être de notre démocratie contre une telle forme discutable de gouvernement stable.**

La soi-disant stabilité est également fondée sur l'exclusion des citoyens et même sur la manipulation du système, comme il a été constaté dans la polarisation des débats. L'imputabilité tout comme la transparence seront touchées par le système uninominal majoritaire.

Observation n° 4 : Dans la situation actuelle, les citoyens deviennent détachés et cyniques à l'égard de l'élection des gouvernements. Cela ne crée certainement pas une stabilité ou une légitimité fondamentale.

5. LES CRITIQUES TROMPEUSES CONCERNANT LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE :

Certaines critiques injustes concernant la représentation proportionnelle tentent de nous faire oublier les failles du système majoritaire uninominal actuel. L'Institut Fraser soutient que si nous adoptons la représentation proportionnelle, les gens seront incapables de choisir leur gouvernement². Il avance que « *par l'entremise de la représentation proportionnelle, les électeurs donnent un aperçu de leurs points de vue, mais les partis ont le dernier mot sur celui qui gouvernera* » [TRADUCTION]. Cela est purement sémantique. Nous avons constaté que 23, 24 ou 27 % des électeurs admissibles peuvent parvenir à élire un gouvernement majoritaire par l'entremise du système majoritaire uninominal. Comment cela peut-il être perçu comme le « choix de la population »?

C'est en fait le contraire; si « la population » signifie la majorité et que la majorité l'emporte, ce serait donc le système de représentation proportionnelle et non le statu quo du système majoritaire uninominal qui permettrait à « la population » de choisir son gouvernement. La croyance populaire erronée veut que par l'entremise de la représentation proportionnelle, les partis politiques pourront élire le gouvernement et que cette pratique n'est pas « démocratique ». Songez-y. Selon le système majoritaire uninominal, nous élisons un certain nombre de députés. Le parti dont le plus grand nombre ou une majorité de députés ressortent gagnants devient le gouvernement et son chef, choisi par les députés, devient le Premier ministre; dans un système majoritaire uninominal, cette décision ne vient pas directement des électeurs. Une minorité du corps électoral peut donc élire le parti qui deviendra le gouvernement et qui élira le Premier ministre.

Dans le cadre de la représentation proportionnelle, les partis créent une liste de leurs représentants qui peuvent être élus selon la proportion de votes qu'ils obtiennent, c'est-à-dire un système à deux votes de représentation proportionnelle mixte (RPM). Ensuite, le ou les partis, qui ont déjà choisi leur chef et qui ont remporté le plus grand nombre ou une majorité de sièges, peuvent élire le gouvernement. La « critique » de l'Institut Fraser ne décrit pas réellement la façon dont les deux systèmes **fonctionnent. Elle sous-entend plutôt que « l'élite » manœuvrera en arrière-plan, dans le même esprit que la façon dont Harper s'est servi de la méfiance envers « l'establishment » dans sa montée vers le pouvoir.**

² « Changing Canada's Voting System Will Dilute Voter Power », site Web de l'Institut Fraser.

Observation n° 5 : L'Institut Fraser et d'autres intervenants qui préfèrent le statu quo tentent manifestement de formuler le discours public de façon à désavantager la représentation proportionnelle et la demande d'une réforme électorale. Ils font cela avant même que le public ait la chance de comprendre la façon dont les différents systèmes électoraux fonctionnent.

6. LES GOUVERNEMENTS DE COALITION : La critique infondée selon laquelle la représentation proportionnelle provoquera de l'instabilité et ne permettra pas à « la population » de choisir son gouvernement s'applique également aux gouvernements de coalition, qui ne sont pas appréciés de certains intérêts politiques et économiques. Dans l'ensemble, avec des gouvernements de coalition, il n'est pas facile de faire pression sur un programme spécifique ou de l'imposer. Dans le cadre de la représentation proportionnelle, les préoccupations et les questions de la population sont plus susceptibles de se refléter dans le programme du gouvernement, y compris un gouvernement de coalition. Afin de former et de maintenir une coalition, il faut simplement tenir compte d'un plus vaste ensemble de questions et de positions, ce qui serait en fait une bonne chose. Une recherche comparative démontre que non seulement les pays qui utilisent la représentation proportionnelle sont « stables et solides » et que la participation électorale y est plus élevée, mais qu'ils sont également plus susceptibles d'aborder des questions sur l'environnement, l'inégalité salariale et la responsabilité fiscale, et d'élire des femmes au pouvoir que les pays utilisant un système majoritaire uninominal³.

Observation n° 6 : La protection et la durabilité de l'environnement sont moins susceptibles d'être marginalisées dans le cadre de la représentation proportionnelle, y compris dans le cas d'un gouvernement de coalition, que lorsqu'un gouvernement tel que celui d'Harper obtient un pouvoir majoritaire malgré un appui minoritaire.

7. LE SYSTÈME MAJORITAIRE UNINOMINAL POLARISE LES RÉGIONS : Le système majoritaire uninominal crée en fait une plus grande division, alors que la représentation proportionnelle engendre des coalitions saines. **Au Canada, le système majoritaire uninominal a augmenté la polarisation régionale, ce qui représente un obstacle à un bon gouvernement.** En raison des failles du mode de scrutin du système majoritaire uninominal, le Bloc québécois a parfois été en mesure de dominer la représentation fédérale du Québec, et même de devenir l'opposition officielle, alors que les Conservateurs ont pu dominer la représentation fédérale de l'Alberta. En 2015, **les Conservateurs ont tout de même obtenu 85 % des sièges en Alberta grâce à environ 50 % du vote.**

Les Conservateurs sous Mulroney avaient obtenu un important gouvernement minoritaire avec 50 % de l'appui dans seulement deux régions : le Québec et l'Alberta. **Son accord commercial aurait peut-être inclus d'autres éléments que des avantages économiques ministériels si le système électoral et la composition du Parlement avaient été plus représentatifs.**

Observation n° 7 : Le système majoritaire uninominal n'est généralement pas bénéfique pour les communications et les négociations interrégionales. La représentation proportionnelle permettrait de dépoliariser les régions, ce qui renforcerait le fédéralisme coopératif. Il serait ensuite possible de faire pression sur les questions environnementales telles que le prix du carbone et la transition vers une économie moins axée sur les combustibles fossiles d'un point de vue plus pancanadien⁴.

³ Consulter l'annexe 1 de la soumission de mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale de Représentation équitable au Canada.

⁴ Le Premier ministre de la Saskatchewan, Brad Wall, utilise la polarisation régionale pour aider à l'élaboration d'un plan pour réduire l'immense empreinte carbone de la province, qui est non seulement la plus élevée (par personne) au Canada, mais une des plus élevées au monde.

8. LE CONTRÔLE LOCAL : La représentation proportionnelle est également critiquée parce qu'elle affaiblirait supposément la relation entre le député et la circonscription locale. Cette critique est aussi fondée sur un mythe. Les habitants de la Saskatchewan auraient probablement été mieux représentés (l'information sur ce que le gouvernement Harper faisait) par Ralph Goodale que par les 13 députés conservateurs combinés qui semblaient voter principalement selon l'idéologie ou la discipline de parti. Si le système de vote était plus juste et plus représentatif, les députés devraient porter une attention plus particulière aux voix des électeurs dans leur circonscription.

La « représentation » de la circonscription peut devenir le profil parlementaire pour les questions d'intérêt spécial et bien délimitées, alors que d'importantes questions stratégiques qui affectent l'ensemble de l'intérêt public peuvent être marginalisées par un caucus fédéral dont la discipline de parti est très rigoureuse.

Observation n° 8 : La présence de quelques députés axés sur les régions permettrait une meilleure représentation démocratique, comme ce serait le cas avec un système de RPM, puisqu'il y aurait alors un processus en place pour porter une attention plus particulière aux préoccupations générales, comme la protection de la ligne de partage des eaux entre les provinces.

9. L'ÂGE ÉLECTORAL : Le Canada est digne et a besoin d'une représentation et d'une proportionnalité plus justes dans son système électoral. La représentation proportionnelle est la réforme la plus vitale requise pour rendre la démocratie canadienne plus résistante et stable face aux enjeux à venir concernant les changements climatiques et les perturbations économiques mondiales et géopolitiques continues. **Nous avons besoin de gouvernements qui dirigent et qui résolvent les problèmes plutôt que de gouvernements où les rouages du système électoral représentent une incitation à manipuler et à diviser la population pour rester au pouvoir.**

Bien sûr, il faudrait également changer d'autres éléments. L'âge de vote devrait être abaissé à 16 ans. Si les élèves du secondaire suivent des cours d'éducation civique, ce qui devrait être le cas dans le cadre de toute démocratie crédible, ils devraient donc participer directement au système électoral et démocratique.

Observation n° 9 : Une nouvelle génération entière de citoyens actifs pourrait être éduquée grâce à une telle amélioration de l'accès et de la proportionnalité. Les jeunes se soucient naturellement de l'impact des changements climatiques sur le monde dans lequel ils vivent, cette sensibilisation serait donc intégrée dans le processus démocratique.

10. LE VOTE OBLIGATOIRE : Qu'en est-il du vote obligatoire? Notre démocratie se porterait mieux si nous assumions que le fait d'avoir des droits engage des responsabilités; ces deux éléments vont de pair. Il faut donc élever les attentes selon lesquelles la population devrait voter. Ce serait une façon positive et non punitive d'amener le changement. Si nous obligeons les citoyens à remplir un formulaire de recensement, pourquoi ne pas songer sérieusement à les obliger à voter?

Observation n° 10 : La norme selon laquelle il est attendu que tout le monde votera doit être encouragée de même que le système doit être rendu plus juste et accessible. Une recherche comparative a déjà révélé que la représentation proportionnelle augmentera la participation électorale. La mise en œuvre de cette réforme devrait donc être la priorité du Comité spécial sur la réforme électorale.

11. LE VOTE EN LIGNE : Qu'en est-il du vote en ligne? La possibilité de voter devrait être facilitée sur tous les fronts. Cependant, nous devons garder en tête que le vote est un acte social fondé sur le fait que les gens font partie d'une communauté politique ou d'une sous-culture. Grâce à l'installation de bureaux de vote dans les communautés des Premières Nations, la participation électorale a

augmenté dans la circonscription de Regina-Qu'Appelle en 2015. Il y a également des questions sur la sécurité et la protection des renseignements personnels qui ont été soulevées par le vote en ligne.

Observation n° 11 : Le vote en ligne ne peut prendre forme aux dépens de l'installation de bureaux de vote secret et accessible dans tous les quartiers, les établissements, les foyers pour personnes âgées, etc., car cela nuirait aux objectifs d'accès, de représentation et de proportionnalité accrus.

12. RÉFÉRENDUM : Qu'en est-il de l'idée d'un référendum? Il est injuste de dire que nous ne pouvons entreprendre une réforme électorale démocratique sans tenir un référendum « démocratique ». Nous savons que la formulation d'un référendum déterminera le résultat. Par exemple, un référendum qui offre quatre choix à la population, comme le statu quo, deux formes de représentation proportionnelle et un système de vote préférentiel, **ferait en sorte que l'appui serait réparti entre les trois options de changement et que le statu quo du système uninominal majoritaire en ressortirait probablement gagnant.**

Ce n'est pas de cette façon que la démocratie fonctionne. Il s'agit du fonctionnement du système uninominal majoritaire, qui permet à une minorité d'avoir une influence majoritaire. Le Comité spécial sur la réforme électorale doit se demander si nous devons : 1) conserver le système électoral actuel ainsi que la disproportion qu'il engendre, ou 2) créer un système électoral qui améliorera la représentation et la proportionnalité. Les détails et les défauts pourraient donc être corrigés par nos représentants élus et nos fonctionnaires.

Rappelons-nous que nous ne partons pas de zéro, puisqu'il y a eu 13 initiatives d'évaluation de notre système électoral depuis 1977 et chacune d'entre elles est venue à la conclusion que nous devons « rendre notre système électoral plus proportionnel⁵ ». En outre, le gouvernement libéral a été élu avec le mandat de faire de cette élection la dernière utilisant le système majoritaire uninominal. Il est temps d'aller de l'avant en tant que pays et ce serait une belle façon de célébrer notre 150^e anniversaire.

Rappelons-nous aussi qu'il n'y a pas eu de référendum lorsque les femmes ont finalement obtenu le droit de vote; c'était simplement la bonne chose à faire. On ne peut qu'imaginer ce qui se serait produit si ceux qui avaient le droit de vote avaient pris la décision. Il serait également injuste que les personnes qui tirent profit du système majoritaire uninominal et qui y participent plus activement puissent déterminer si nous devons établir un mode de scrutin qui encourage l'ensemble de l'électorat et du public à participer à nos processus démocratiques. La mise en œuvre de la représentation proportionnelle est la bonne chose à faire.

Observation n° 12 : Comme une campagne référendaire serait probablement utilisée pour diviser l'opinion publique et maintenir le statu quo, elle ne constitue pas un bon outil pour rendre notre système électoral plus représentatif et proportionnel.

13. LE SYSTÈME PRÉFÉRENTIEL : Qu'en est-il du système préférentiel? Bien qu'il puisse sembler plus facile et même plus économique de promouvoir rapidement un système préférentiel sans avoir à modifier les circonscriptions ou le nombre de députés, ce genre de système ne garantirait pas une meilleure représentation et une meilleure proportionnalité, ce dont nous avons le plus besoin.

En 2015, si un système préférentiel avait été en place, les Libéraux auraient obtenu 244 sièges au lieu de 184, ce qui aurait diminué la représentation de tous les autres citoyens (qui appuyaient les

⁵ Soumission de mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale, Représentation équitable au Canada, Résultats de consultations antérieures

Conservateurs, le NPD, le Bloc et le Parti vert) à une centaine de députés à peine. Il ne faudrait donc pas aller de mal en pis au nom de l'opportunisme. Ne laissons pas les enjeux importants liés à l'amélioration de la démocratie nous dissuader d'apporter des changements nécessaires. **En définitive, tous les Canadiens seront avantagés si nous rendons notre système électoral plus représentatif et plus proportionnel et par le fait même, plus juste.**

Observation n° 13 : Si l'élection de 2015 avait été menée selon un système préférentiel, en tenant compte du deuxième choix des électeurs indiqué par le scrutin, le Parlement aurait été encore plus disproportionnel que selon le système majoritaire uninominal⁶.

14. LES PRINCIPES DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE : Enfin, le dernier point, mais non le moindre, nous aimerions commenter vos cinq « principes directeurs ». Chacun d'entre eux sera appliqué par un système électoral basé sur la représentation proportionnelle. Notre système sera plus efficace et plus légitime s'il est rendu plus juste en renversant la disproportion du système uninominal majoritaire actuel. La représentation proportionnelle favorisera l'engagement de l'ensemble du corps électoral, y compris celle des jeunes et des groupes déresponsabilisés. Il permettra une meilleure accessibilité et une démocratie plus inclusive au Canada. La réalisation de tous ces changements procurera une intégrité beaucoup plus fondamentale dans le **système** de vote. **Les représentants qui ne pourront plus être élus grâce à un vote minoritaire divisé devront être plus responsables non seulement de l'éventail de questions locales, mais également des questions régionales, interprovinciales et pancanadiennes, telles que la crise climatique et notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles qui nous posent de sérieux problèmes.**

⁶ Nous nous rendons compte qu'il y existe plus de recherches détaillées qui comparent ce système à d'autres systèmes électoraux. Consulter la base de données des Comparative Study of Electoral Systems (CSES).